

NE PAS PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN ITALIE, OU DANS TOUT AUTRE PAYS DANS LEQUEL LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION D'UN TEL COMMUNIQUE EST INTERDITE PAR LA LOI

Paris, le 19 mai 2016

Relèvement automatique, à 8 euros par action, du prix de l'offre publique d'achat de Vivendi sur Gameloft

Vivendi annonce le relèvement automatique du prix de son offre publique d'achat sur Gameloft de 7,20 euros à 8,00 euros par action.

Ce relèvement automatique intervient en application de la réglementation boursière, à la suite de l'achat d'un bloc d'actions Gameloft fait ce jour par Vivendi au prix de 8,00 euros par action.

Les actions achetées par Vivendi représentent 148 743 titres, soit 0,171 % du capital de Gameloft.

Vivendi détient désormais 25 572 749 actions de la société Gameloft, représentant 29,37 % du capital et 26,47 % des droits de vote de la société¹.

Le prix de 8,00 euros par action de Gameloft est supérieur de :

- 45,99 % au cours de clôture de l'action de Gameloft au dernier jour de négociation précédant l'annonce du projet d'offre publique d'achat, soit le 18 février 2016 ;
- 100,50 % au cours de clôture de l'action de Gameloft au dernier jour de négociation précédant l'annonce de l'entrée au capital de Gameloft par Vivendi, soit le 14 octobre 2015 ;
- 5,68 % au plus haut cours historique de l'action Gameloft des vingt-quatre derniers mois.

Aucune autre modification n'est apportée aux conditions de l'offre de Vivendi, qui restent identiques à celles figurant dans la note d'information sur laquelle l'AMF a apposé le visa n°16-077 en date du 15 mars 2016.

Vivendi rappelle enfin aux actionnaires de Gameloft que, sauf éventuelle modification du calendrier décidée par l'Autorité des marchés financiers, son offre est ouverte jusqu'au vendredi 27 mai 2016.

L'offre est faite exclusivement en France.

¹ Sur la base du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social de Gameloft au 30 avril 2016 tel que publié par la société sur son site internet.

La note d'information de Vivendi relative à l'offre (visa AMF visa n°16-077 en date du 15 mars 2016) est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Vivendi (www.vivendi.com), et peut être obtenue sans frais auprès de Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) ainsi qu'auprès de l'établissement présentateur de l'offre, HSBC France (103 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris). La note en réponse de Gameloft (visa AMF n° 16-129 en date du 8 avril 2016) est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gameloft (www.gameloft.fr) et peut être obtenue sans frais auprès de Gameloft (14 rue Auber, 75009 Paris) et de CACEIS Corporate Trust (14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux).

A propos de Vivendi

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. Groupe Canal+ est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale Studiocanal occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. Universal Music Group est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France), MyBestPro (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement), Radionomy (audionumérique), L'Olympia (salle de concerts parisienne), les futures salles de spectacle CanalOlympia en Afrique et le Théâtre de l'Œuvre à Paris. Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, Dailymotion est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Vivendi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations, en particulier le résultat de l'offre publique d'achat sur les actions de Gameloft dont question dans ce communiqué de presse. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.